



PANORAMA DE PRESSE

11/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (5 Documents)

L'Humanité - 11/06/2010 - [Un ciment à l'unité syndicale](#) (135 mots)

« Le sujet des soixante ans, ce n'est pas le plus petit des dénominateurs communs, c'est un élément central », a assuré, hier, François Chérèque, à l'occasion de la venue au congrès de la CFDT du sec...

Les Echos - 11/06/2010 - [Les militants font bloc derrière Chérèque mais peinent à définir une stratégie d'avenir](#) (553 mots)

François Chérèque a su rassurer les militants en durcissant son discours sur les retraites. Mais les questions sur la difficulté du syndicat à peser face au gouvernement restent sans réponse.

Bulletin Quotidien - 10/06/2010 - [La direction de la CFDT remporte un score historique sur son bilan d'activité après avoir rassuré la base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites](#) (1134 mots)

La direction de la CFDT remporte un score historique sur son bilan d'activité après avoir rassuré la base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites La direction de ...

Correspondance Economique - 10/06/2010 - [M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M. Didier LE RESTE](#) (293 mots)

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M. Didier L...

Correspondance Economique - 10/06/2010 - [CGT : "Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre", a déclaré hier le secrétaire général de la CGT, M. Bernard THIBAULT, qui venait de remettre au ministre du Travail Eric WOERTH une pétition de la confédération](#) (167 mots)

CGT : "Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre", a déclaré hier le secrétaire général de la CGT, M. Bernard THIBAULT, qui venait de remettre au ministr...

Actualité sociale (2 Documents)

Le Figaro Economie (matin) - 11/06/2010 - [Fillon lance un dispositif contre les niches fiscales](#) (481 mots)

FINANCES PUBLIQUES Le gouvernement veut, plus que jamais, donner des gages de sérieux sur la question des déficits. Les marchés financiers l'attendent au tournant, Bruxelles aussi. Paris a d'ores et...

Les Echos - 11/06/2010 - [Portage salarial : trois des syndicats se donnent jusqu'à lundi pour se prononcer](#) (149 mots)

...

Protection sociale (13 Documents)

Aujourd'hui en France - 11/06/2010 - [La CFDT accepte l'allongement de la durée de cotisation](#) (232 mots)

TOURS (INDRE-ET-LOIRE) DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

L'Humanité - 11/06/2010 - [Retraites, les femmes paieront le prix fort](#) (828 mots)

Les femmes ont investi le marché du travail pour gagner en autonomie et en indépendance. Dans les années 1960, elles se sont insérées plus qu'auparavant dans les études et l'emploi salarié. Malgré ce...

L'Humanité - 11/06/2010 - [« Sur la retraite, nous restons vigilants »](#) (488 mots)

Pour Marina Gilhodes et Claude Elbaz, déléguées du syndicat Santé Sociaux Gironde, la reconnaissance de la pénibilité du travail doit être un préalable à toute réforme.

L'Humanité - 11/06/2010 - [La CFDT tient son projet de réforme](#) (624 mots)

Le congrès de la CFDT a discuté, hier, de sa conception d'une réforme « juste » et « équitable » des régimes de retraite. Les délégués ont validé la démarche de « projet alternatif ».

La Tribune - 11/06/2010 - [Soutenu par sa base, Chérèque s'oppose à la réforme des retraites](#) (578 mots)

Lors du congrès de la CFDT, les militants ont conforté la stratégie de François Chérèque. Selon lui, les conditions à un allongement de la durée de cotisation, approuvé dans son principe, ne sont pas réunies.

La Croix - 11/06/2010 - [La CFDT préserve son identité réformiste sur les retraites](#)

(495 mots)

Réunis en congrès, les militants considèrent un éventuel allongement de la durée de cotisation comme « acceptable »

Le Figaro Economie (matin) - 11/06/2010 - [Chérèque veut débattre « projet contre projet » avec Woerth](#) (563 mots)

MÊME François Chérèque s'est levé pour applaudir. Le congrès de la CFDT, réuni hier à Tours, a rejeté un amendement refusant toute augmentation de la durée de cotisation pour rééquilibrer les régi...

Le Figaro Economie (matin) - 11/06/2010 - [Week-end capital pour la réforme des retraites](#) (825 mots)

SOCIAL Le compte à rebours est déclenché. S'il veut présenter sa réforme des retraites en Conseil des ministres autour du 14 juillet, comme prévu, le gouvernement doit boucler son projet de loi ava...

Les Echos - 11/06/2010 - [Réforme des retraites : intenses débats au sein de l'exécutif sur le nouvel âge légal](#) (836 mots)

Matignon et Bercy poussent pour aller jusqu'à 63 ans, avec un horizon ambitieux pour la réforme. Ils mettent en avant la pression des marchés. Jean-François Copé est aussi sur une ligne « dure ». D'autres, dans la majorité, jugent que porter l'âge à 62 ans constituerait déjà un geste fort. L'Elysée, tenté d'arrêter le curseur à 2020, hésite encore.

Les Echos - 11/06/2010 - [La CFDT approuve, sous conditions, la hausse de la durée de cotisation](#) (595 mots)

Les militants ont voté à 59 % l'allongement de la durée de cotisation, sous condition notamment de compensation de la pénibilité.

Libération - 11/06/2010 - [Retraites : pour un financement équitable entre les générations](#) (1351 mots)

Les enjeux financiers de la réforme des retraites sont sérieux : selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), un besoin de financement de l'ordre de 2 points de PIB à l'hor...

Libération - 11/06/2010 - [L'enjeu oublié : les inégalités](#) (906 mots)

La réforme des retraites, en se focalisant exclusivement sur les enjeux financiers, fait l'impasse sur les enjeux « systémiques ». Ils sont pourtant majeurs. A commencer par les inégalités : le système...

Libération - 11/06/2010 - [Retraites : la CFDT prête à cotiser plus longtemps](#) (603 mots)

C'est un vote que le gouvernement ne va pas manquer d'exploiter. Réunis en congrès à Tours depuis lundi, les militants CFDT ont dit oui, hier, à un allongement, sous conditions, de la durée de cotisa...

Europe et international (3 Documents)

Europe Information Social - 10/06/2010 - [EMPLOI : LA COMMISSION A BESOIN DES SYNDICATS POUR VAINCRE LA CRISE](#) (564 mots)

Devant le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), le 1er juin, le commissaire européen Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) a souligné le rôle des partenaires sociaux,...

Europe Information Social - 10/06/2010 - [PARTENAIRES SOCIAUX : INTÉGRER LES LEÇONS DE LA CRISE À LA STRATÉGIE UE 2020](#) (1165 mots)

Ce n'était pas vraiment un sommet social tripartite, mais tous les ingrédients y étaient le 4 juin à Bruxelles : les partenaires sociaux, la Commission européenne et celle qui s'invite désormais à to...

Europe Information Social - 10/06/2010 - [SÉCURITÉ SOCIALE : LA COMMISSION OUVRE LE CHANTIER DE LA RÉFORME DES RETRAITES](#) (1413 mots)

Confrontée au vieillissement de sa population et à une crise économique et financière, l'Union européenne doit réfléchir aux moyens de préserver et réformer les systèmes de retraite de ses États memb...

Syndicalisme

Vendredi 11 Juin 2010

Social-Eco

Un ciment à l'unité syndicale

« Le sujet des soixante ans, ce n'est pas le plus petit des dénominateurs communs, c'est un élément central », a assuré, hier, François Chérèque, à l'occasion de la venue au congrès de la CFDT du secrétaire général de la CGT. Pour Bernard Thibault, l'accueil, « très chaleureux », des

congressistes est le signe de « l'approbation d'une démarche à la fois unitaire et revendicative, offensive, combative ». « Ce choix des soixante ans fait bouger tout le reste, donc le problème du consensus entre nous s'élargit », a poursuivi le leader de la CGT. Les deux

dirigeants ont jugé que la mobilisation du 24 juin serait une journée « très importante » pour s'opposer au projet gouvernemental.

Tous droits réservés : L'Humanité
2D9D93158A805209F5ED15D02605110F9FF42F31746151D14DD657D

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Vendredi 11 Juin 2010

France

Les militants font bloc derrière Chérèque mais peinent à définir une stratégie d'avenir

François Chérèque a su rassurer les militants en durcissant son discours sur les retraites. Mais les questions sur la difficulté du syndicat à peser face au gouvernement restent sans réponse.

Cela aura été « son » congrès. A l'entame d'un troisième et dernier mandat, François Chérèque sort renforcé du rendez-vous quadriennal de la CFDT, qui clôt ses portes aujourd'hui. Ovationné lors de ses interventions, il a été réélu secrétaire général avec 95,3 % des voix hier (soit 3,6 points de plus qu'en 2006), et le rapport d'activité a été voté à 86,8 %, un record. Sept ans après le traumatisme de 2003, il a su rassurer les militants en se montrant très ferme contre le projet gouvernemental sur les retraites. Ils lui savent aussi gré d'avoir jusqu'au bout laissé la base définir la position précise de la centrale.

Tensions au sommet

Ce plébiscite est toutefois à nuancer. La base a notamment désavoué la direction à deux reprises, en durcissant le projet de résolution sur les droits à accorder aux précaires et en fermant la porte à tout ajustement à la baisse des effectifs des services publics en fonction de l'évolution des besoins (« Les Echos » d'hier). En radicalisant son propos, François Chérèque a en outre réveillé des

tensions au sommet de la centrale. Hier, plusieurs de ses cadres ont confié anonymement à l'AFP leur agacement face à l'affirmation lancée par leur leader que « la CFDT ne cherche pas à négocier des contreparties » à la réforme des retraites. « Ce n'est pas la ligne que la CFDT défend depuis des années et des années », déplore un membre du bureau national, selon qui « François Chérèque a radicalisé le congrès ». Une critique qui rejoint celle émise mercredi par Edmond Maire, exnuméro un de la CFDT.

L'essentiel, pour la centrale, était toutefois de finir de panser les plaies nées de son soutien à la réforme de 2003. C'est peu ou prou chose faite, quitte à « surjouer » un peu l'unité : le resserrement des troupes derrière le leader tient surtout aux inquiétudes ressenties face aux réformes du gouvernement.

Constat de perte d'influence

C'est la principale leçon du congrès : la rupture avec l'exécutif est désormais forte. Tout au long des débats, la base a martelé sa colère

face à la politique gouvernementale, sur les retraites bien sûr, mais aussi sur la réforme de l'Etat, vilipendée. Le sentiment d'être « trahi » (pénibilité, 35 heures, etc.) et « provoqué » par l'exécutif est désormais ancré.

Mais cela laisse sans réponse de nombreuses questions posées à l'ouverture du congrès sur la stratégie qui doit être celle de la CFDT pour peser davantage, dans la société et vis-à-vis du gouvernement, alors que l'exécutif dialogue de plus en plus avec la CGT. Les troupes constatent, désabusées, une certaine perte d'influence de la centrale. Et derrière la façade unitaire, les débats ont été virulents. La tentation de basculer sur un positionnement franchement contestataire sur les retraites aura témoigné de l'ampleur des doutes existentiels qui traversent la centrale.

D. P.

Jeudi 10 Juin 2010

Evénements et perspectives [aucune]

La direction de la CFDT remporte un score historique sur son bilan d'activité après avoir rassuré la base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites

La direction de la CFDT remporte un score historique sur son bilan d'activité après avoir rassuré la base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites

La direction de la CFDT remporte un score historique sur son bilan d'activité après avoir rassuré la base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites

Le secrétaire général de la CFDT, M. François CHEREQUE, a remporté une nette victoire hier au congrès de Tours, en obtenant un score historique sur son bilan des quatre dernières années après avoir à nouveau rassuré sa base sur sa fermeté à l'égard du projet gouvernemental de réforme des retraites. Les 1520 délégués ont approuvé massivement le rapport d'activité, qui a recueilli 86,8 % des suffrages exprimés. Jamais, selon un responsable national, le bilan de la direction sortante n'avait recueilli un tel score depuis la fondation de la confédération en 1964. C'est 13 points de plus qu'au congrès de Grenoble en 2006 (73,5 %) et huit de plus qu'au congrès de Nantes en 2002 (78,51 %), qui sanctionnait la fin de l'ère de Mme Nicole NOTAT, présente dans la salle et très applaudie. Ce score témoigne de la "cohésion interne" de la confédération, "la confiance manifestée dans l'organisation est forte", a commenté M. Laurent BERGER, secrétaire national de la confédération souvent présenté comme le prochain numéro un après

le départ de M. CHEREQUE prévu en 2014.

Ce soutien va conforter M. CHEREQUE au sein de l'organisation, comme face au gouvernement et dans les rapports intersyndicaux. La CFDT relève ainsi progressivement la tête après la longue crise qui avait suivi son appui de dernière minute à la réforme des retraites de 2003. La durée de cotisation avait alors été allongée, en échange de la possibilité de partir en retraite de manière anticipée pour ceux qui avait commencé à travailler jeunes, et de la promesse, restée lettre morte, de prendre en compte la pénibilité pour déterminer l'âge de départ en retraite. Mais cette fois, M. CHEREQUE n'a laissé planer aucune ambiguïté : "nous ne sommes pas dans cette posture de négociation de contreparties à une réforme que nous combattons" et qui a "des fins électoralistes" avant la présidentielle de 2012, a-t-il affirmé, régulièrement très applaudi pendant son discours.

Il répondait ainsi aux inquiétudes de plusieurs congressistes craignant que la direction ne tombe "dans un piège". La CFDT n'entend pas non plus "tomber dans le panneau" qui consisterait à commenter les annonces "par petits bouts" du gouvernement sur le contenu de la réforme. Cette "tactique vise à nous cantonner dans le camp de ceux qui sont dans le statu quo permanent. C'est un manque de loyauté", a protesté M. BERGER. Lundi, M. CHEREQUE avait été ovationné par les délégués au congrès pour avoir lancé : "Nous n'acceptons pas la

remise en cause des 60 ans", synonyme à ses yeux d'"injustice". Figure historique de la centrale syndicale, M. Edmond MAIRE, venu écouter hier son successeur, s'est montré réservé sur cette "sortie", estimant qu'il avait un peu cédé à "la facilité", sous la pression des militants. Une déclaration "pas très heureuse", selon M. BERGER.

Un "projet alternatif" à celui du gouvernement sera débattu aujourd'hui

Pour autant, la CFDT n'est pas "en train de se durcir" ni "sur le point de basculer dans le syndicalisme de la contestation", a tenu à souligner M. CHEREQUE, qui s'en est pris aussi à "l'arrogance" du Medef qui "revendique l'évidence d'une retraite à 65 ans". Les congressistes vont donc débattre aujourd'hui d'"un projet alternatif" à celui du gouvernement, afin de "rester crédibles" face à l'exécutif. "Nous voulons une réforme générale du système des retraites, qui règle à la fois la question des inégalités et celle du financement", a insisté M. BERGER, et qui offre "une liberté de choix" sur le terme de la vie active. Les délégués devront dire si, dans ce cadre, une augmentation de la durée de cotisation serait acceptable, sous conditions. "C'est un débat qui peut être vif", selon le secrétaire général adjoint de la CFDT, M. Marcel GRIGNARD.

La direction de la CFDT mise en minorité sur la question des moyens et effectifs de certains services publics

Le congrès de la CFDT a, en revanche, refusé hier que les moyens et effectifs de certains services publics puissent être revus à la baisse, mettant en minorité sur ce point la direction de la confédération. Le projet de résolution soumis aux délégués affirme que la CFDT "privilégie une approche par l'utilité des missions et des prestations servies" par les services publics "et non pas par une démarche strictement comptable telle qu'elle a été engagée par le gouvernement au travers de la Révision générale des politiques publiques (RGPP)". Cela, écrit ce document sur les orientations

de l'organisation, "amène la CFDT à considérer que les moyens et les effectifs doivent être en adéquation avec les missions, ce qui peut conduire à des arbitrages concernant l'affectation de ces moyens et effectifs pouvant aboutir à des ajustements à la hausse ou à la baisse". La deuxième partie de la phrase a été supprimée du projet de résolution. Un amendement en ce sens a été adopté par 56,8 % des mandats (43,2 % de pour). Le vote de cet amendement reflète la colère qui s'était exprimée dans les débats mardi contre la RGPP, rebaptisée par un intervenant "Répression générale des politiques publiques". Hostile à

l'amendement, la secrétaire nationale Laurence LAIGO a estimé en substance, en séance, qu'il ne fallait pas donner des arguments à ceux qui prétendent que les fonctionnaires ne veulent pas s'adapter aux changements. Selon Mme LAIGO, dont l'intervention a été par moments couverte par une bronca -- la première visant la direction depuis le début du congrès --, "un niveau élevé d'emplois publics n'est pas la garantie d'efficacité" des services publics.

Tous droits réservés : Bulletin Quotidien
4892A33183E0BB0AE52B1640B207118D9744E134945A59D5505AC81

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 10 Juin 2010

Les hommes et les affaires [aucune]

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M. Didier LE

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M. Didier LE RESTE

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M. Didier LE RESTE

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, devrait être nommé secrétaire général de cette même fédération en novembre en remplacement de M.

Didier LE RESTE

M. Gilbert GARREL, directeur de l'Union des cadres et agents de maîtrise de la CGT-cheminots, a vu sa candidature validée par le Conseil national. Elle devrait être entérinée en novembre prochain lors du congrès du syndicat.

M. GARREL devrait ainsi être nommé secrétaire général de la fédération des cheminots CGT en novembre en remplacement de M.

Didier LE RESTE, qui occupait ce poste depuis 2000, après avoir lui-même succédé à M. Bernard THIBAULT. Il s'agirait de la première fois qu'un cadre, et non un cheminot de l'exécution, accéderait à la tête de la fédération des cheminots CGT.

Jeudi 10 Juin 2010

La vie des affaires en quelques lignes Dans les organisations professionnelles

CGT : "Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre", a déclaré hier le secrétaire général de la CGT, M. Bernard THIBAUT, qui venait de remettre au ministre du Travail Eric WOERTH une pétition de la confédération

CGT : "Mon court entretien sur la réforme des retraites confirme que tout le monde va y perdre", a déclaré hier le secrétaire général de la CGT, M. Bernard THIBAUT, qui venait

de remettre au ministre du Travail Eric WOERTH une pétition de la confédération sur le sujet. "Le ministre confirme que l'on sera fondamentalement en désaccord sur le projet de texte qui nous sera destiné le 15 (juin) au soir. Il y a une

écoute, ça ne veut pas dire qu'il y a une prise en compte, au contraire", a ajouté M. THIBAUT.

Actualité sociale

Vendredi 11 Juin 2010

économie

Fillon lance un dispositif contre les niches fiscales

Le premier ministre veut réserver dès aujourd'hui aux seuls budgets de l'État et de la Sécurité sociale toutes les dispositions fiscales affectant les recettes.

FINANCES PUBLIQUES Le gouvernement veut, plus que jamais, donner des gages de sérieux sur la question des déficits. Les marchés financiers l'attendent au tournant, Bruxelles aussi. Paris a d'ores et déjà indiqué son intention de réduire les dépenses de fonctionnement et de s'attaquer aux niches fiscales. Et, lors de la conférence sur le déficit du 20 mai, le chef de l'État avait annoncé vouloir modifier la Constitution afin d'obliger les gouvernements à adopter en début de mandature une trajectoire de baisse des déficits.

Mais cette modification de la Constitution n'est pas pour demain. Michel Camdessus, que le président de la République a missionné sur ce sujet dans le cadre de la conférence sur les déficits, doit rendre son rapport d'ici à la fin du mois. Quant au ministre du Budget, François Baroin, il estime qu'il faudra plusieurs mois de consultation avant de présenter un projet au Parlement.

Dès lors, il y a urgence à « l'autodiscipline », selon l'expression utilisée dans l'entourage du premier ministre.

François Fillon veut anticiper dès aujourd'hui ce que la Constitution obligera à faire dans plusieurs mois. Notamment de réserver aux projets de loi de Finances (PLF) et de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) toute disposition fiscale affectant les recettes de l'État et de la Sécu. Le gouvernement « *se donne ainsi les moyens de ne pas créer de nouvelles niches* », souligne Matignon.

Dans une circulaire que le premier ministre vient d'envoyer aux membres du gouvernement, il leur demande de « *ne plus insérer* » de telles dispositions « *dans les projets de loi ordinaires* » à venir.

Pour les textes déjà déposés, le chef du gouvernement demande à ses ministres « *de présenter des amendements tendant à la suppression des dispositions de cette*

nature et d'opposer un avis négatif du gouvernement à tout amendement qui tendrait à en introduire ». Les membres du gouvernement « *ne devront en aucun cas s'en remettre à la sagesse du Parlement* », écrit François Fillon.

Bref, les parlementaires pourront toujours présenter des amendements de nature fiscale, mais ils trouveront les ministres sur leur route ! Dans l'hypothèse où un amendement parlementaire de nature fiscale serait malgré tout adopté, le gouvernement pourrait faire pression, en refusant de « lever le gage », censé assurer la recevabilité de l'amendement. François Fillon demande, en outre, aux ministres de faire des évaluations préalables pour toutes les dispositions fiscales qu'ils voudront introduire en PLF ou PLFSS. Une manière d'en limiter le nombre.

Marie Visot

Vendredi 11 Juin 2010

France

Portage salarial : trois des syndicats se donnent jusqu'à lundi pour se prononcer

Les syndicats affichent toujours leur opposition au projet d'accord encadrant le portage salarial qui leur était soumis à signature jusqu'à hier soir (« les Echos » du 10 juin). Si sans surprise la CGT et FO ont indiqué hier par communiqués qu'elle ne signeraient pas, les trois autres syndicats ont préféré reporter leur

décision à lundi. « Le contre-projet syndical reste ouvert à signature » explique dans un communiqué la CFTC tout en précisant qu'elle faisait toujours « une lecture défavorable » du projet soumis à signature par le Prisme (organisation patronale de l'Intérim). Et qu'elle « se prononcera définitivement à l'issue de son conseil

d'administration qui se tiendra lundi 14 juin ». Interrogées par « Les Echos », la CFE-CGC et la CFDT ont indiqué qu'elles se prononceraient elles aussi lundi.

Tous droits réservés : Les Echos
3891A3738180680A35A919F0240071C79404623DF4695A42EB05F35

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Protection sociale



Vendredi 11 Juin 2010

ACTU

RETRAITES

La CFDT accepte l'allongement de la durée de cotisation

TOURS (INDRE-ET-LOIRE) DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

La CFDT, réunie en congrès à Tours depuis lundi, a dit oui hier à l'augmentation de la durée de cotisation. La centrale accepte d'aller au-delà des 41 années requises en 2012 pour avoir une retraite à taux plein. Mais elle est résolument hostile à la remise en cause du droit au départ à 60 ans, « ni négociable ni amendable ». Et de poser les conditions de ce soutien : « La reconnaissance de la pénibilité, une

meilleure prise en compte des périodes de stage, de RSA, des carrières féminines des parents modestes et le maintien en l'état du dispositif des carrières longues. » « On s'est déjà fait rouler dans la farine avec la pénibilité et les carrières longues en 2003 », ont maugré certains militants. « Que personne ne doute de notre détermination ni de notre combativité », a lancé Chérèque aux esprits chagrins.

François Chérèque a été réélu hier secrétaire général de la CFDT pour un troisième mandat par le bureau national. Il a recueilli 95 % des suffrages. Ces résultats seront proclamés à la tribune du congrès ce matin. Il a déjà déclaré que son troisième mandat serait le dernier et qu'il irait à son terme, soit jusqu'en 2014.

CATHERINE GASTÉ-PECLERS

Tous droits réservés : Aujourd'hui en France
049B336C8B406400C5C216A0C90041A99794653AB44B5F3218A6407

Diff. 161 408 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Vendredi 11 Juin 2010

Tribune Idées

Retraites, les femmes paieront le prix fort

Les femmes ont investi le marché du travail pour gagner en autonomie et en indépendance. Dans les années 1960, elles se sont insérées plus qu'auparavant dans les études et l'emploi salarié. Malgré cet investissement, les femmes salariées vivent, tout au long de leur carrière, les inégalités professionnelles, qui se répercutent sur le niveau de leur pension de retraite. Depuis les lois Balladur, avec le système de décote et le calcul de la pension non plus sur les dix meilleures années mais sur vingt-cinq ans, les écarts se sont aggravés pour les femmes.

Sous prétexte d'argument démographique et de longévité de la vie, le gouvernement de Nicolas Sarkozy nous imposerait le maintien dans l'emploi jusqu'à soixante-cinq ans, pendant que des milliers de jeunes aujourd'hui sont en recherche d'emploi stable. Nous affirmons que l'un des remèdes à cette question réside justement dans le développement de l'emploi des jeunes et des femmes. Cela fait des décennies que notre économie est minée par le chômage, mais le gouvernement continue sa politique d'aide au grand patronat et aux banques. Son objectif est de casser notre système par répartition en s'inspirant de certains modèles européens pour avancer vers un système par capitalisation.

Au fond, Monsieur Sarkozy veut en finir avec les politiques de protection sociale et de solidarité nationale. Il mène tambour battant une politique de classes. Et ce sont les femmes qui en paient le prix fort ! Jusque dans les années 1990, le pourcentage des femmes actives n'a cessé de

progresser en France pour atteindre aujourd'hui la moyenne de 80 % des femmes de vingt-cinq à cinquante-quatre ans, soit 46 % de la population active. Depuis, le travail à temps partiel est devenu un mode d'entrée sur le marché du travail des femmes : sur les 4 millions d'actifs à temps partiel, 82 % sont des femmes. On les retrouve massivement dans ces nouveaux emplois, le plus souvent précaires, appelés « services à la personne ». Elles sont surreprésentées dans les emplois peu qualifiés, alors qu'elles sont de plus en plus diplômées.

L'égalité devant l'emploi et les salaires est essentielle en termes d'insertion et d'accès à l'autonomie. Or, les frontières de l'emploi et du sous-emploi, de l'activité et de l'inactivité sont fluctuantes pour nombre de femmes, en particulier pour les plus jeunes et les moins qualifiées. Les contrats à durée déterminée (CDD), les temps partiels contraints, le chômage proportionnellement plus élevé et plus long pour les femmes que pour les hommes renforcent tous les facteurs d'inégalités. Demandeuses d'emploi, elles abandonnent le monde du travail lorsqu'elles ont un enfant. Les faibles qualifications, l'emploi discontinu et précaire, le manque criant de structures d'accueil de la petite enfance vont souvent de pair avec les interruptions d'activité. Cela se traduit par près de 50 % de femmes ne pouvant pas justifier d'une carrière complète.

Plus scandaleux encore. Lorsqu'elles ont une carrière pleine et le nombre de trimestres cotisés requis, ce qui est le cas de seulement 39 % d'entre

elles, le niveau moyen des pensions du régime privé reste inégal : 1 383 euros pour les hommes, 650 euros pour les femmes. Les inégalités dans la vie active se répercutent à la retraite.

La dimension féminine est le plus souvent marginalisée, voire absente, de la plupart des réflexions sur les raisons et les enjeux de ces inégalités. Ce qui fait la particularité de la situation des femmes reste toujours dans le domaine du constat, comme par hasard ! Pourtant, la façon dont se déterminent les formes de précarité pour les femmes et les différenciations entre les femmes elles-mêmes est une composante essentielle de la régulation sociale, d'un double point de vue : les évolutions économiques influent sur les inégalités de genre et, en retour, celles-ci déterminent de nouvelles formes d'inégalités, pour les hommes comme pour les femmes. L'emploi des femmes est le produit de plusieurs tendances cumulées dans le temps, parfois contradictoires, mais toujours imbriquées.

L'analyse des inégalités et celle du fonctionnement même de nos sociétés doivent être menées en intégrant le mécanisme des discriminations entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu de civilisation.

Par Laurence Cohen, Responsable de la commission Droits des femmes-féminisme du PCF, Francine Perrot, et élisabeth Ackermann, membres de cette commission.

III Pourquoi les inégalités vont-elles s'aggraver ?

Vendredi 11 Juin 2010

Social-Eco

« Sur la retraite, nous restons vigilants »

Pour Marina Gilhodes et Claude Elbaz, déléguées du syndicat Santé Sociaux Gironde, la reconnaissance de la pénibilité du travail doit être un préalable à toute réforme.

Sept ans après, le traumatisme de 2003 est encore vivace au sein de la CFDT. La dernière réforme des retraites qui avait amené la confédération à accepter un allongement de la durée de cotisation en échange de départs anticipés pour les carrières longues, et d'une simple promesse de négocier sur la pénibilité du travail, a laissé tellement de mauvais souvenirs que beaucoup des délégués du 47^e congrès ont exigé dans leurs interventions que l'épisode ne se reproduise pas. « Le contraste a été brutal. Deux jours avant l'annonce que le compromis passé avec François Fillon était jugé acceptable, on était dans la rue », se souvient Marina Gilhodes, infirmière, secrétaire du syndicat Santé Sociaux Gironde. « En plus sur la pénibilité, on s'est fait avoir. On ne nous y reprendra pas », assure Claude Elbaz, trésorière du syndicat, qui a longtemps travaillé à l'accueil des patients avant de décrocher un poste

dans les bureaux.

Les deux militantes savent de quoi elles parlent. Marina est infirmière depuis trente ans et travaille de nuit. Elle connaît la fatigue, les changements d'humeur dus aux horaires atypiques, l'usure, les collègues qui cumulent deux emplois, un de jour, un la nuit, les jeunes qui arrivent et tombent en dépression à cause d'un « management qui éclate les collectifs de travail ». Pour elle, la reconnaissance de cette pénibilité du travail pour les départs en retraite n'est pas négociable et identitaire à la CFDT. Alors, quand elle a lu le projet de résolution, elle a décelé une faille et le syndicat a rédigé un amendement pour que la pénibilité soit prise en compte comme un « préalable incontournable à toute réforme du système de retraite ». La réponse de la commission des amendements a provoqué la colère des deux déléguées. « Notre amendement a été rejeté au motif que

les conditions de sa prise en compte ne doivent pas constituer un facteur bloquant pour des avancées sur d'autres thèmes concernant les retraites », raconte Claude Elbaz. Du coup, elle a durci le ton dans son intervention au congrès, avertissant que « la CFDT ne peut pas balayer ses propres revendications au nez des militants sans craindre d'en payer à nouveau des contrecoups douloureux ». Marina et Claude sont des militantes de longue date, bien dans leur peau de -cédétistes. Mais l'épisode de 2003, qui avait provoqué le départ de 80 000 à 120 000 militants, a mis en route un système d'alerte. « Notre intervention au congrès visait à dire à la confédération que nous -restons vigilants sur ses prises de position. » Sur le maintien de la retraite à soixante ans. Et sur le reste.

Paule Masson

Vendredi 11 Juin 2010

Social-Eco

La CFDT tient son projet de réforme

Le congrès de la CFDT a discuté, hier, de sa conception d'une réforme « juste » et « équitable » des régimes de retraite. Les délégués ont validé la démarche de « projet alternatif ».

Tours (Indre-et-Loire),
envoyé spécial.

«Ce sera un grand moment de démocratie », avait affirmé François Chérèque, il y a plusieurs semaines, en présentant les enjeux d'un congrès qu'il s'est vu contraint de tenir à quelques jours de la présentation par le gouvernement de sa réforme des retraites. En dépit du fort consensus recueilli par le secrétaire général de la confédération sur son activité depuis quatre ans, le congrès et tout particulièrement le débat d'amendements n'ont pourtant pas été une promenade de santé. Mercredi, la direction confédérale a été mise en difficulté sur une série d'amendements concernant la fonction publique. En jeu, la référence faite dans le texte de résolution à « l'ajustement à la hausse ou à la baisse » des effectifs publics, que la CFDT jugeait donc possible. « Rassurez-vous, le gouvernement l'a déjà prévu, lançait un délégué de l'éducation nationale. La CFDT ne doit pas prendre la coresponsabilité de ces destructions d'emplois. » Scénario que le congrès a rejeté en votant, contre l'avis de la direction et à plus de 56 %, pour la suppression

de cette phrase.

Ce désaveu a quelque peu fait tanguer le congrès, hier après-midi, au moment d'entrer dans le vif du sujet sur les retraites. « En distillant des annonces, le gouvernement est en train d'essayer de pourrir le congrès de la CFDT », s'est inquiété François Chérèque, qui devait être réélu hier soir pour un troisième mandat. Mais les délégations CFDT sont restées « fidèles à la CFDT », comme l'a assuré un intervenant.

Allongement de la
durée de cotisation

Après avoir réintégré dans son texte de résolution la référence à « l'âge pivot » de soixante ans pour le départ en retraite, la direction confédérale avait mis en débat trois amendements : sur la possibilité d'un allongement de la durée de cotisation « acceptable à la condition d'un partage d'espérance de vie », sur l'unification des régimes public et privé, et sur la possibilité d'intégrer la taxation du capital au financement de base des retraites par répartition. « La remise en cause des soixante ans n'est ni négociable ni amendable car elle tourne le dos à l'exigence de justice pour ceux qui ont commencé à

travailler tôt, a justifié le secrétaire national en charge du dossier retraites, Jean-Louis Malys. Mais il faut donner un signe clair aux jeunes générations. » Les délégués ont donc confirmé (à 58,9 %) le choix d'un allongement de la durée de cotisation à condition d'obtenir des contreparties sur la pénibilité, notamment. Ils se sont également prononcés en faveur de l'unification des régimes public et privé (à plus de 79 %) et ils ont refusé (à 62 %) que la taxation du capital intègre le financement de base.

Pour la CFDT, il s'agissait surtout de ne pas tourner le dos à sa vocation réformatrice. Un pari aventureux face à un gouvernement qui a fait du contournement de la négociation sociale son sport favori. Les amendements votés hier sont les « pistes de réflexion » s'intégrant dans un « projet alternatif » dont le secrétaire général a indiqué que les principes ne seraient « pas discutables ». Histoire de se prémunir contre une tentative très probable de récupération gouvernementale de ces prises de position.

Vincent Bordas



Edition de La Tribune

Vendredi 11 Juin 2010

Politique France

Soutenu par sa base, Chérèque s'oppose à la réforme des retraites

Lors du congrès de la CFDT, les militants ont conforté la stratégie de François Chérèque. Selon lui, les conditions à un allongement de la durée de cotisation, approuvé dans son principe, ne sont pas réunies.

Comme à son habitude, François Chérèque n'affichait qu'un sourire modeste. Mais jeudi en fin de journée, le secrétaire général de la CFDT ne cachait pas sa satisfaction à l'idée d'avoir marqué un point face au gouvernement dans la bataille sur la réforme des retraites. Les 1.500 délégués réunis en congrès à Tours jusqu'à la fin de la semaine ont, en effet, validé la stratégie de la direction confédérale d'opposition « constructive » au projet de l'exécutif. En acceptant, à 58,9 % des voix, un allongement de la durée de cotisation à condition qu'il soit lié à la hausse de l'espérance de vie et s'accompagne de mesures en faveur des carrières longues ou de la pénibilité, les militants ont acté le principe d'une réforme complète. François Chérèque et ses proches ne souhaitaient pas s'enfermer dans un « non » pur et simple, mais voulaient pouvoir présenter une alternative crédible aux propositions de l'exécutif.

« Nous refusons de subir la réforme gouvernementale. Nous affirmons ce que nous voulons. Et ce que nous ne voulons pas. [...] Que personne, ni

ici, ni ailleurs, ne doute de notre détermination, ni de notre combativité. Mais la CFDT ne serait plus tout à fait la CFDT si elle se contentait de dire « non », a martelé Jean-Louis Malys, le « Monsieur retraite » de l'organisation. « Nous sommes le seul syndicat en France qui peut être fort dans l'opposition et qui reste fort dans la proposition », renchérisait François Chérèque, une fois le résultat du vote connu. Bien évidemment, « les conditions de l'allongement de la durée de cotisation ne sont pas, actuellement, réunies », dans le cadre de la réforme gouvernementale, a précisé François Chérèque à l'issue du congrès.

En dépit des fuites distillées par l'exécutif depuis le début de la semaine sur la cotisation des fonctionnaires ou la taxe sur les hauts revenus, la CFDT est donc parvenue à maintenir sa cohésion interne. Pourtant, quelques heures à peine avant le débat sur les retraites, François Chérèque s'inquiétait d'une réaction épidermique de ses militants dont serait victime la direction.

QUITUS

« Le gouvernement est en train d'essayer de pourrir le congrès de la CFDT », regrettait-il, jeudi matin. Au final, entre le vote d'hier, le très bon quitus accordé mercredi à son bilan et sa très probable réélection jeudi soir à une large majorité, François Chérèque sort renforcé de ce congrès. Et plus décidé que jamais à en découdre avec l'exécutif. Alors que l'avant projet de réforme sera transmis le 15 juin au soir aux partenaires sociaux, François Chérèque et Bernard Thibault ont affiché, jeudi lors de la visite du leader de la CGT à Tours, une entente parfaite. Dans les prochains jours, les deux hommes s'emploieront à alimenter le rejet du projet gouvernemental dans l'opinion. Avec un objectif : mobiliser très largement le 24 juin, date du prochain appel à manifester lancé par l'intersyndicale, pour avoir une chance - enfin - d'infléchir le projet du gouvernement... n

Par Agnès Laurent



Edition de La Croix

Vendredi 11 Juin 2010

Économie

Papier

La CFDT préserve son identité réformatrice sur les retraites

Réunis en congrès, les militants considèrent un éventuel allongement de la durée de cotisation comme « acceptable »

De haute lutte. Hier, au terme d'un suspense digne d'une séance de tirs au but, les militants CFDT réunis en congrès jusqu'à demain ont conforté la confédération sur les retraites. Après un véritable combat d'orateurs, chaque camp déchaînant huées et bravos, les délégués ont repoussé in extremis, par 58,9 % des suffrages, un amendement refusant de considérer comme « acceptable », sous conditions, l'augmentation de la durée de cotisation de retraite. Ils ont aussi accepté à 79,1 % de « réfléchir à l'unification des régimes » publics et privés.

En 2003, le secrétaire général François Chérèque avait aussi jugé « acceptable » la réforme Fillon qui confirmait le passage à 40 ans en 2008, puis 41 ans en 2012, de la durée de cotisation requise, ce qui avait déclenché une grave crise interne. Mais, en 2008, lors du « rendez-vous » qui devait entériner ce passage à 41 ans, après examen de l'emploi des seniors notamment, la CFDT avait estimé que le compte n'y

était pas. Depuis, l'emploi des seniors a légèrement augmenté. Une évolution que la confédération a, semble-t-il, jugée suffisante pour envisager un nouvel allongement, sous réserve d'une meilleure prise en compte des périodes de stage, de chômage ou encore de la pénibilité. « Ce que nous ne voulons pas, c'est la remise en cause de la retraite à 60 ans, a argumenté, devant une salle remuante, Jean-Louis Malys, l'expert retraite du syndicat. Mais la CFDT ne serait pas la CFDT si elle se contentait d'un refus. Notre force, c'est de dépasser la contestation pour formuler des propositions. » Présentant le rejet de l'allongement comme la « porte ouverte » à d'autres solutions, comme la capitalisation, Jean-Louis Malys a finalement emporté le morceau.

L'exercice était « difficile », décrypte un membre du bureau national. Après avoir confirmé la fin des 60 ans, un casus belli pour la CFDT, le gouvernement a distillé ces derniers jours d'autres pistes de réforme,

comme la hausse du taux de cotisation des fonctionnaires. Malgré cela, entre la tentation de ne donner aucun gage au gouvernement et la vocation de la CFDT de faire des propositions, les militants ont choisi la seconde option.

Ce résultat laisse donc le champ ouvert à la CFDT. Le 24 juin, elle pourra en toute logique aller manifester son refus de la réforme gouvernementale, axée sur la fin des 60 ans, une mesure qualifiée d'« injuste » pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, souvent les moins qualifiés. Mais, devant la nouvelle réforme, probable, des retraites, elle pourra, fidèle à sa réputation réformatrice, défendre l'allongement. Et se démarquer des autres syndicats, qui concentrent leurs propositions sur la recherche de nouvelles sources de financement.

NATHALIE BIRCHEM

Vendredi 11 Juin 2010

Enquête

Chérèque veut débattre « projet contre projet » avec Woerth

MÊME François Chérèque s'est levé pour applaudir. Le congrès de la CFDT, réuni hier à Tours, a rejeté un amendement refusant toute augmentation de la durée de cotisation pour rééquilibrer les régimes. « *Ce n'est pas passé loin mais c'est passé* », soupirait hier soir un membre de la direction confédérale, soulagé. Si cet amendement avait été adopté, le projet de la CFDT pour les quatre ans qui viennent aurait ni plus ni moins tourné le dos à la solution qu'elle préconise depuis 2003 pour sauver le système !

Car si le syndicat fait toujours de la hausse de la durée de cotisation l'alpha et l'oméga d'une « *réforme juste des retraites* », pas question pour autant de cautionner celle du gouvernement. « *Cette réforme-là ne réglera rien* », martèle François Chérèque. *On perd du temps et on le fait payer aux salariés les plus précaires.* » Pis, en plus de formuler un « *non* » inconditionnel à un texte qu'elle juge déjà injuste et inefficace, la CFDT ne négociera aucune contrepartie et ne recherchera aucun

compromis. « *Il n'y aura des marges de discussion que si le gouvernement ne touche pas aux 60 ans* », explique Jean-Louis Malys, le « M. Retraites » de la CFDT. Une hypothèse peu probable. « *Non seulement Éric Woerth n'a pas attendu le vote des résolutions de notre congrès pour bâtir son projet, mais il a continué toute la semaine à distiller des informations sur son contenu* », justifie Jean-Michel Rousseau, délégué de la fédération communication-conseil-culture.

Le leader de la CFDT aurait souhaité débattre « *projet contre projet* » avec Éric Woerth. Mais les dés sont, selon lui, pipés et les jeux, déjà faits. « *Le gouvernement, qui a tout fait pour gâcher notre congrès, va nous communiquer son projet mardi soir et on aura jusqu'à vendredi pour faire des contre-propositions* », s'emporte-t-il. « *Trois petits jours* » au cours desquels le leader de la CFDT compte détailler au ministre du Travail le projet alternatif de sa centrale, validé par le congrès. Sans conviction. « *Comme on ne pourra pas en discuter, cela va devenir une*

bataille de communication en vue du débat parlementaire en septembre », prévoit-il. D'où l'importance pour la CFDT de mobiliser en masse les Français le 24 juin, date de la prochaine journée unitaire à l'appel des syndicats (hors FO et la CFE-CGC).

Pour mieux montrer au gouvernement l'union totale entre la CFDT et la CGT sur cette question, Bernard Thibault avait fait hier le voyage depuis Montreuil pour lever tous les doutes. « *Plus Éric Woerth précise ses intentions et moins il y a de différences entre nous* », indique le patron de la CGT, qui a eu droit à une belle ovation, teintée de quelques maigres sifflets, de la part des cédétistes. « *Je l'ai ressentie comme l'approbation de notre démarche unitaire* », reconnaît-il. « *On a aussi voulu lui montrer comment on accueille avec élégance un invité de marque* », nuance un délégué du sud de la France...

**marc landreenvoyé special à tours
envoyé special à tours**

Vendredi 11 Juin 2010

Enquête

Week-end capital pour la réforme des retraites

Le gouvernement devrait dévoiler mardi soir une version détaillée de son projet, mais sans doute pas définitive.

SOCIALLe compte à rebours est déclenché. S'il veut présenter sa réforme des retraites en Conseil des ministres autour du 14 juillet, comme prévu, le gouvernement doit boucler son projet de loi avant la fin de la semaine prochaine. Faute de quoi, la consultation de certaines instances (conseils d'administration des caisses de Sécu, Conseil supérieur de la fonction publique...), obligatoire avant le Conseil des ministres, ne pourra pas avoir lieu dans les délais imposés. Or il n'est pas question de prendre du retard, pour ne pas décaler la suite du calendrier : examen en commission des affaires sociales de l'Assemblée pendant la semaine du 19 juillet - impossible de déborder, le Palais Bourbon sera en travaux en août ! -, puis en séance dès le 7 septembre.

La rédaction finale du projet de loi sera donc connue dans huit jours. Mais une première mouture sera dévoilée mardi soir, ou au plus tard mercredi (cela aurait pu être mardi matin mais le gouvernement veut éviter d'être taxé de provocation, alors que FO appelle à la grève sur le thème des retraites ce jour-là...). Entre-temps, le gouvernement recueillera les réactions des syndicats. Et il y a fort à parier que la première version sera « maximaliste » et qu'un peu de lest sera ensuite lâché en cours de semaine. C'est en tout cas la stratégie à laquelle s'attendent les syndicats.

Un trimestre par an

Restent donc quelques jours pour rendre les ultimes arbitrages. C'est

Nicolas Sarkozy lui-même qui tranchera, sans doute au cours du week-end, entouré du premier ministre, François Fillon, des ministres du Travail, Éric Woerth, et du Budget et des Comptes publics, François Baroin, et de rares collaborateurs, dont le conseiller social de l'Élysée, Raymond Soubie. Pour l'heure, rien n'est décidé. Pas même l'élément le plus attendu : le recul de l'âge légal. 62, 63 ans ? Seul le rythme de ce relèvement semble probable : un trimestre par an. Certains - Medef en tête - poussent encore pour un semestre, mais Woerth comme Soubie jugent cette cadence trop rapide pour être acceptable.

Faut-il, également, annoncer dès maintenant un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une pleine pension ? Tout dépend de l'horizon fixé. Vise-t-on l'équilibre en 2020, 2025, 2030 ? Le gouvernement s'attachera en tout cas à démontrer que l'ensemble de sa réforme permet bel et bien d'équilibrer financièrement les comptes. C'est la seule façon de justifier l'utilisation anticipée d'une ressource non pérenne - le Fonds de réserve des retraites - qui semble désormais inexorable. La « bascule », à moyen terme, d'une partie des cotisations chômage vers les caisses de retraite, participera aussi au bouclage financier.

Le pan « fonction publique » reste aussi à préciser. Si le gouvernement a beaucoup argumenté en faveur d'un alignement du taux de cotisation de retraite salariale des fonctionnaires (7,85 %) sur celui des salariés du

privé (10,55 %), le chef de l'État n'oublie pas qu'il a été élu sur le thème du pouvoir d'achat. Si elle était actée, la mesure serait donc très progressive. Elle pourrait même ne s'appliquer qu'aux futurs fonctionnaires, si cela ne posait pas de problème constitutionnel d'avoir deux agents de même statut, sur un même poste, avec le même salaire brut mais pas net... Le même doute subsiste sur le maintien du fameux mode de calcul des pensions des agents, pour les six derniers mois de salaire. En revanche la possibilité de prendre sa retraite après 15 ans de service, pour les mères de 3 enfants, ne devrait pas subsister.

Bonifications restreintes

Les âges auxquels certains agents peuvent partir en retraite (50 ans pour les policiers, 55 pour les pompiers...) devraient être relevés parallèlement à l'âge légal. Et les bonifications seront très restreintes (pour les militaires par exemple, seules les périodes passées sur des théâtres d'opérations dangereux donneront lieu à des trimestres « offerts », alors que pour le moment une année de cotisation est accordée « gratuitement » tous les cinq ans, après 15 ans de carrière). En contrepartie, les fonctionnaires auront droit aux mêmes mesures de compensation de la pénibilité que les autres salariés. Ces mesures ne seront en tout cas pas décidées séparément. L'acceptabilité sociale et politique de la réforme sera jugée dans son ensemble.

Olivier Auguste

Réforme des retraites : intenses débats au sein de l'exécutif sur le nouvel âge légal

Matignon et Bercy poussent pour aller jusqu'à 63 ans, avec un horizon ambitieux pour la réforme. Ils mettent en avant la pression des marchés. Jean-François Copé est aussi sur une ligne « dure ». D'autres, dans la majorité, jugent que porter l'âge à 62 ans constituerait déjà un geste fort. L'Elysée, tenté d'arrêter le curseur à 2020, hésite encore.

C'est la dernière ligne droite. Mardi ou mercredi, le gouvernement dévoilera son projet de loi de réforme sur les retraites, et, comme l'attestent de nombreuses sources, le suspense sur l'ampleur du relèvement de l'âge légal de départ (60 ans aujourd'hui) n'est pas feint. Nicolas Sarkozy devrait trancher lundi après avoir pesé et soupesé les avantages et les inconvénients. 62 ans, 63 ans, 62 ans et demi, 62 ans « ferme » et 63 ans sous condition : les discussions vont bon train.

Cette différence d'une année n'est pas mineure. Derrière cela, il y a aussi le choix d'arrêter le curseur de la réforme à 2020 (option 62 ans) ou d'afficher un objectif d'équilibre des régimes de retraite jusqu'en 2025 ou 2030 (option 63 ans), ce qui impliquerait davantage d'efforts : le besoin de financement à cette échéance atteint 70 milliards d'euros, contre 45 milliards en 2020.

François Fillon, Christine Lagarde et François Baroin poussent pour aller jusqu'à 63 ans. La pression des marchés sur la dette française sert leur cause, et Bercy ne se prive pas de l'utiliser. L'inquiétude est réelle, y compris à l'Elysée, sur le différentiel de taux avec l'Allemagne, et l'âge légal est bien le critère le plus regardé en Europe en matière de réforme des retraites : s'arrêter à 62 ans risquerait d'être mal perçu.

Risque de crispation sociale
Le Premier ministre, qui ne cesse dans ses discours de mettre en avant les risques que font peser les dettes

des Etats sur leur souveraineté, souhaiterait aussi que l'horizon de la réforme soit plus lointain que la loi de 2003 (qui porte son nom) : elle avait déjà pour objectif l'équilibre en 2020. Politiquement, les partisans des 63 ans estiment que, quitte à mettre fin à la retraite à 60 ans, autant y aller franchement, le « coût » social de la réforme étant de toute façon à assumer.

Mais le souvenir de 1995 hante l'Elysée, et notamment le conseiller social, Raymond Soubie. Pas question, pour Nicolas Sarkozy, de connaître le même destin qu'Alain Juppé et Jacques Chirac, en poussant trop loin l'avantage acquis sur les syndicats après la mobilisation en demi-teinte du mois dernier. Le risque de crispation sociale à la rentrée est jugé sérieux. L'Elysée est donc tenté de limiter à 2020 l'horizon de la réforme. Quel que soit l'âge retenu, l'exécutif entend montrer à ses partenaires européens (et aux investisseurs) que le nouveau cadre sera aussi rigoureux qu'ailleurs, la France jouant également sur une durée élevée de cotisation, un cas quasi unique en Europe. « Il vaudrait mieux s'arrêter à 62 ans », plaide Pierre Méhaignerie (UMP), président de la commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale.

Envoyer des signaux clairs
D'autres parlementaires de la majorité poussent en revanche pour aller à 63 ans. Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, le rapporteur du budget de la Sécurité sociale, Yves

Bur, ou encore le futur rapporteur de la loi sur les retraites, Denis Jacquat, sont sur une ligne « dure ». Jean-François Copé estime qu'il faut envoyer des signaux clairs à l'Allemagne sur les finances publiques. C'est lui qui tient la position la plus radicale : hier, dans l'émission « A vous de juger », il s'est clairement prononcé pour le report de l'âge légal à 63 ans, dès 2020, soit un peu plus d'un trimestre supplémentaire par an. « C'est en dessous de ce que font d'autres pays européens », a-t-il fait valoir. Après 2020, il propose un mécanisme automatique permettant de relever l'âge légal en fonction de l'espérance de vie.

Dans ces conditions, la perspective d'une décision à mi-chemin n'est pas à exclure. Outre l'hypothèse d'un âge relevé à 62,5 ans en 2020, certains plaident pour que les 62 ans soient gravés dans le marbre et que le passage à 63 ans soit plus progressif, voire conditionné à un « rendez-vous » retraites, avant 2020. Avec la possibilité de faire le lien avec l'évolution de l'espérance de vie, comme c'est le cas pour la durée de cotisation. Pour les tenants d'une réforme rigoureuse, l'âge légal n'est pas le seul élément clef : il s'agit aussi de limiter au maximum les concessions sur la pénibilité (approche individuelle) ou les carrières longues chères à la CFDT. « Elle n'est de toute façon plus dans le bateau », lâche un conseiller.

ÉTIENNE LEFEBVRE

Vendredi 11 Juin 2010

France

La CFDT approuve, sous conditions, la hausse de la durée de cotisation

Les militants ont voté à 59 % l'allongement de la durée de cotisation, sous condition notamment de compensation de la pénibilité.

François Chérèque peut pousser un ouf de soulagement. A l'heure de son débat interne sur la réforme des retraites, la CFDT a tangué mais n'a pas basculé. Hier, les 1.520 syndiqués réunis à Tours ont finalement suivi la direction confédérale en acceptant, par 59 % des voix et après des discussions houleuses, de défendre le principe d'une nouvelle hausse de la durée de cotisation sous conditions, notamment en termes de compensation de la pénibilité. Le syndicat « interco » (fonctionnaires territoriaux) de Seine-Maritime, porte-parole des partisans d'une position plus contestataire, a en vain argué que « la CFDT n'a pas à donner un chèque en blanc au gouvernement », puis brandi le spectre de 2003 en jugeant que la centrale « aura encore une fois du mal à expliquer cette position aux militants et aux salariés ». Mais Jean-Louis Malys, le négociateur retraites, a su faire vibrer la corde réformatrice : « La CFDT ne serait plus tout à fait la CFDT si elle se contentait de s'en tenir au refus » de toucher à la retraite à 60 ans. Il s'agit de « dépasser la contestation pour faire des propositions », a-t-il rappelé, reprenant l'argumentaire de François Chérèque. Avec 41 % d'opposants, la marge est réduite, mais l'essentiel est assuré pour la direction. Un rejet aurait constitué une rupture délicate à

gérer par rapport à la logique défendue depuis 2003. François Chérèque a insisté sur le fait que ce vote ne changeait en rien l'opposition de la CFDT au projet gouvernemental : « Aucune négociation n'est envisageable tant qu'on touche aux 60 ans ; les conditions ne sont pas du tout réunies. » Le vote du congrès maintient selon lui la CFDT dans une « démarche cohérente » et la place dans « une posture offensive ». D'autant que les militants ont aussi adopté, plus largement, les deux autres motions retraite : taxation des revenus du capital et du patrimoine, et rapprochement à terme des régimes privé et public. Ce dernier point constitue même, selon François Chérèque, « le vote le plus important de la journée » car « les militants ont prouvé qu'ils se retrouvent tous derrière l'idée que le système actuel est obsolète ».

Fort de ces trois piliers de réforme, « la CFDT dispose désormais d'un projet alternatif, réaliste et clair, à opposer à celui, injuste, du gouvernement », insiste François Chérèque, « fier et heureux » du vote des militants. « Cela va nous aider à faire comprendre aux salariés qu'une réforme juste, qui réduit les inégalités et préserve un âge pivot à 60 ans, est possible. »

La centrale, qui ne se fait aucune illusion sur la prise en compte de ses attentes dans le projet de loi que le gouvernement dévoilera la semaine prochaine, s'en remet à la mobilisation intersyndicale du 24 juin pour relancer le bras de fer. Hier, les délégués ont d'ailleurs réservé un accueil chaleureux au leader de la CGT, les applaudissements nourris couvrant quelques sifflets isolés. C'est un signe que le rapprochement en cours entre les deux centrales est bien accepté par les militants, qui avaient accueilli poliment mais avec plus de réserve Bernard Thibault aux congrès de 2002 et 2006.

DEREK PERROTTE

Les amendements votés au congrès de la CFDT

En % des votants	Pour	Contre
Sur la « hausse de la durée de cotisation en échange de contreparties ».	58,9 %	41,1 %
Sur « l'harmonisation à terme des régimes publics et privés ».	79,9 %	20,1 %
Sur « une taxation des revenus du capital et du patrimoine pour financer une partie du système ».	62 %	38 %

« Les Echos » / Source : CFDT

« Un projet alternatif réaliste »



Vendredi 11 Juin 2010

Rebonds

Retraites : pour un financement équitable entre les générations

Les enjeux financiers de la réforme des retraites sont sérieux : selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), un besoin de financement de l'ordre de 2 points de PIB à l'horizon 2050. Avec un calendrier très marqué : 1 point immédiatement, dès 2010 ; et 1 point sur le long terme. Sur qui doivent porter les efforts d'ajustement ? Pour répondre à cette question, il y a un angle mort de la réflexion : l'objectif de solidarité intergénérationnelle que se fixe le système. Quel est le niveau de vie que la collectivité souhaite garantir aux retraités ? Implicitement, le système français vise aujourd'hui la parité de niveau de vie. C'est un objectif de haut niveau, légitime : la retraite est désormais un temps de la vie à part entière, la parité garantit aux retraités qu'ils pourront profiter de ce temps dans les mêmes conditions que lorsqu'ils étaient actifs.

Si l'on se fixe de manière explicite cet objectif de parité, alors on peut décliner les grandes décisions paramétriques à prendre.

A court terme, tout d'abord, nous nous situons dans une situation historique exceptionnelle : le niveau de vie moyen des retraités d'aujourd'hui est légèrement supérieur à celui des actifs (106%, selon le COR). Le système français, au regard d'un tel objectif de parité, est «sur-performant». La logique est dès lors de faire contribuer les retraités aisés d'aujourd'hui, au même titre que les actifs, au bouclage financier du système. Cette contribution pourrait se faire via l'alignement de la fiscalité des

retraités aisés sur les actifs. Les retraités bénéficient d'une fiscalité dérogatoire : ils acquittent un taux réduit de CSG (6,6%, voire 3,8% ou même 0, contre 7,5% pour les actifs), bénéficient d'un abattement pour frais professionnels à l'impôt sur le revenu, ainsi que de diverses exonérations fiscales. Ces dérogations étaient légitimes dans le monde d'hier, où les retraités étaient pauvres. Elles ne le sont plus aujourd'hui, puisque les retraités sont en moyenne aussi «riches», voire un peu plus, que les actifs. Est-il normal que Antoine Zacharias, titulaire d'une retraite-chapeau

de 2,5 millions d'euros par an, acquitte une CSG au taux de 6,6%, inférieure à celle d'un travailleur au Smic qui doit supporter un taux de 7,5% ? Est-il normal qu'un foyer de retraités à 4 000 euros par mois ait droit à un abattement professionnel à l'impôt sur le revenu alors que le travailleur au Smic, qui déclare des frais professionnels pour aller travailler, n'en bénéficiera pas (1) ? Bien évidemment, il reste des retraités pauvres et il n'est pas question de toucher au pouvoir d'achat des petites retraites. Un alignement fiscal des seuls retraités aisés sur les actifs rapporterait plus de 5 millions d'euros par an.

A court terme, la logique est également de ne pas mettre à contribution les salaires : le niveau des cotisations en France est déjà élevé (un taux apparent de 28,8% contre par exemple 16% en Suède) ; et une hausse des cotisations aboutirait à une baisse supplémentaire du niveau de vie des salariés, déjà durement touchés par la crise. Les recettes complémentaires

devront être trouvées ailleurs, notamment dans la taxation du patrimoine : elle met à contribution toutes les générations (et pas les seuls actifs) et en appelle à la solidarité des Français les plus aisés. En ce sens, Terra Nova propose la taxation des niches sociales les plus élitistes (celles qui fournissent des compléments de revenus aux hauts salaires) et une majoration de 8,2% à 10% de la CSG «patrimoine».

A long terme, en revanche, si rien n'est fait, les pensions relatives vont régresser. Ce serait la «double peine» pour les actifs d'aujourd'hui : des efforts importants pour maintenir les retraites d'aujourd'hui à un niveau élevé, et leur propre retraite amputée demain. L'objectif de parité commande qu'un effort soit fait pour préserver les retraites de demain.

Si les mesures d'âge doivent être écartées à court terme, car elles ne seraient ni efficaces ni équitables, elles sont en revanche incontournables à long terme. La dégradation du système a une origine pour l'essentiel démographique. L'espérance de vie a fortement augmenté depuis un demi-siècle, passant de 65 ans à 81 ans ; or l'âge effectif de la retraite n'a pas bougé, proche de 60 ans. L'allongement de seize ans de la durée d'espérance de vie a été recyclé intégralement en années de retraite. Il n'est pas possible de continuer plus avant, en ayant de moins en moins d'actifs finançant de plus en plus de retraités. A problème démographique, il faut une solution démographique.

La gauche et les syndicats l'ont dit abondamment : le recul de l'âge légal

au-delà de 60 ans n'est pas une solution équitable, elle ferait payer l'ajustement aux carrières longues, c'est-à-dire aux salariés les plus modestes, les moins qualifiés, ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt et souvent sur les métiers les plus pénibles. Il faut jouer sur l'autre levier : la durée de cotisation. La loi Fillon de 2003 prévoit déjà une augmentation de la durée de cotisation de 40,5 annuités en 2010 à 41,5 annuités en 2020. Il sera nécessaire de poursuivre le mouvement au-delà de 2020. Les abaques du COR indiquent qu'il faudra monter l'âge moyen effectif de départ en retraite autour de 65 ans pour équilibrer le système à horizon 2050.

Mais il y a un préalable impératif : une réforme en profondeur du marché du travail. Les mesures d'âge à marché du travail inchangé sont vouées à l'échec : elles transforment

un «jeune» retraité en «vieux» chômeur et transfèrent le mistigri du déficit des caisses de retraite aux caisses de l'Unédic, sans régler le problème. Et elles sont dangereuses : en rendant plus difficiles les carrières pleines, elles feraient baisser le niveau des pensions. Il faut une réforme de l'emploi des seniors, bien sûr : on sait que le taux d'emploi de la tranche des 55 - 64 ans est anormalement bas en France (38%), et qu'il y a trois ans d'écart entre l'âge moyen de cessation d'activité (58,5 ans) et l'âge de liquidation de la retraite (61,6 ans), trois ans à «galérer» dans des dispositifs publics d'attente (chômage, maladie longue durée, allocations pour handicapés, préretraites...).

Mais aussi une réforme de l'emploi des jeunes et des femmes, anormalement bas en France également. Au total, c'est à une «déconcentration» du travail, trop

concentré sur un cœur productif trop étroit et trop «pressuré», qu'il faut s'atteler. Terra Nova propose une batterie de mesures volontaristes en ce sens. Pour une bonne part, l'avenir des retraites se joue à l'extérieur du système de retraite : sur le marché du travail.

(1) Parce qu'il n'est pas imposable.

Terra Nova vient de rendre publiques ses propositions pour la réforme du système de retraite (www.tnova.fr). Elle suggère des pistes pour couvrir le besoin de financement du système mais insiste en priorité sur les enjeux systémiques, majeurs et ignorés par la réforme : les inégalités entre les retraités et les demandes sociales contemporaines. En voici la synthèse pour *Libération*.



Vendredi 11 Juin 2010

Rebonds

L'enjeu oublié : les inégalités

La réforme des retraites, en se focalisant exclusivement sur les enjeux financiers, fait l'impasse sur les enjeux «systémiques». Ils sont pourtant majeurs. A commencer par les inégalités : le système français empile les inégalités entre retraités. Il y a d'abord les inégalités sociales, entre «hautes» et «petites» retraites. Du fait de sa nature pour l'essentiel assurantielle, le système commue des hauts revenus en hautes pensions. Les régimes obligatoires du privé (base + Agirc) fournissent des hautes pensions allant jusqu'à 20 000 euros par mois. Sans compter les régimes sur-complémentaires d'entreprise ou de branche : tous les cadres supérieurs des groupes du CAC 40, tous ceux travaillant dans la banque ou l'assurance sont couverts. Il n'est pas abusif d'affirmer que le système français fournit des prestations «luxueuses» pour les plus hauts revenus.

A l'inverse, la situation des petites retraites demeure préoccupante. Il y a encore 450 000 personnes au minimum vieillesse (708 euros par mois), même si l'urgence aujourd'hui est d'augmenter le minimum des actifs (RSA), scandaleusement bas (1,2 million d'exclus à 460 euros par mois). Par ailleurs, le minimum contributif, dont l'objectif est de garantir une retraite décente à ceux qui ont travaillé toute leur vie avec un salaire modeste, est trop bas : il représente moins de 85% du dernier salaire pour une carrière au Smic. L'idée est d'introduire une dose supplémentaire de redistributivité, afin d'accroître la solidarité entre retraités. Avec une hausse des recettes non contributives sur les hauts revenus : prélèvements sur les revenus du capital, création d'une fraction de cotisations sur les plus hauts salaires n'ouvrant pas de droits

propres, voire plafonnement des très hautes pensions (sur le modèle des indemnités chômage de l'Unédic).

Ces recettes seraient mobilisées pour abonder les petites retraites. Notamment le minimum contributif, afin de garantir le principe de parité de niveau de vie : «A salaire au Smic, retraite au Smic».

Il y a ensuite les inégalités techniques produites par le système de retraite. Le système pénalise les «polypensionnés» : alors que la mobilité professionnelle s'accroît (40% de «polypensionnés», un retraité perçoit en moyenne 2,73 pensions), la portabilité des droits n'est toujours pas assurée. Un système de compte personnel en euros permettrait de reconnaître les droits acquis au titre d'un régime et de naviguer d'une caisse de retraite à l'autre sans perte de droits. Le système pénalise aussi les salariés modestes : la prise en compte des vingt-cinq meilleures années favorise les carrières ascendantes, celles des cadres, par rapport aux carrières plates. Pour les 15% d'ouvriers et employés qui sont au Smic toute leur vie professionnelle, la meilleure année est aussi la moins bonne. Toutes les années de cotisation devraient avoir la même valeur. Le système pénalise aussi les métiers pénibles car il ne prend pas en compte l'espérance de vie. Celle d'un ouvrier est de sept ans inférieure à un cadre. On organise la redistribution à l'envers des ouvriers vers les cadres. Si le système intégrait l'espérance de vie, les pensions des ouvriers seraient augmentées de 25%, celles des cadres diminuées de 7%. La justice sociale impose de «réparer» la pénibilité, par des bonifications de trimestres de cotisation, tout en mettant en place un plan

d'éradication des travaux les plus pénibles : il est aberrant qu'on laisse aujourd'hui certains salariés, littéralement, «se tuer au travail».

Il y a encore les inégalités de carrière, carrières «à trou». Les retraites dégradées qui en résultent touchent en particulier les femmes, du fait de la maternité et des charges de famille. Des avantages familiaux pour la retraite ont été créés. Ils ont un coût élevé : 14 milliards d'euros par an. Ils sont pourtant peu efficaces : la retraite moyenne est de 1 011 euros par mois pour une femme contre 1 531 euros pour un homme.

Il est clair que l'égalité réelle entre hommes et femmes à la retraite ne pourra être atteinte que par l'égalisation des situations dans l'emploi. C'est pourquoi il faudrait réfléchir à la reconversion, au moins partielle, de ces avantages familiaux de retraite vers le financement de dispositifs de conciliation vie professionnelle-vie familiale.

Il y a, enfin, les inégalités horizontales : le système français est fragmenté en trente-huit régimes professionnels, avec des paramètres tous différents. Ces différences sont mal vécues par les Français. Ainsi, les salariés du privé stigmatisent volontiers la retraite du public. La solution théorique passe par l'unification des régimes. Le coût politique d'une telle réforme serait sans doute élevé. Une autre solution pourrait être de créer un régime de base unifié, en isolant les spécificités de chaque profession au sein de régimes complémentaires. Cela permettrait la transparence entre les régimes.



Vendredi 11 Juin 2010

Économie

Retraites : la CFDT prête à cotiser plus longtemps

Social . Les militants émettent des conditions à leur soutien à la réforme, comme le maintien des 60 ans.

C'est un vote que le gouvernement ne va pas manquer d'exploiter. Réunis en congrès à Tours depuis lundi, les militants CFDT ont dit oui, hier, à un allongement, sous conditions, de la durée de cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein (40,5 ans aujourd'hui, 41 ans en 2012). A 58,9 %, les délégués cédétistes ont ainsi repoussé un amendement présenté par certains congressistes, et qui demandait de renoncer à un tel allongement, afin de ne pas «*donner un chèque en blanc*» au gouvernement.

Manipulation.Ce vote conforte la direction nationale qui avait appelé à rejeter l'amendement, et lui permet de ne pas apparaître comme opposée à toutes pistes de réforme. Cette position permet aussi à la confédération de rester cohérente avec la réforme de 2003, qu'elle avait soutenue, et dont l'axe central consistait en un allongement. Reste qu'une telle mesure ne serait envisageable, pour la CFDT, qu'en échange d'une réforme globale du système remettant en cause l'ensemble des inégalités existantes et prenant en compte la pénibilité. «*Des conditions non réunies pour l'instant*», selon François Chérèque.

Pas sûr, pour autant, que le gouvernement, à la recherche du moindre début de soutien à sa réforme, et dont l'allongement de la durée de cotisation pourrait constituer une des mesures, s'embarrasse d'une telle nuance. Il pourrait même être tenté d'utiliser cette position pour diviser le front syndical. C'est une des craintes de la direction de la CFDT, qui accuse le pouvoir de «*pourrir le débat, en distillant son projet par petits morceaux, et en faisant croire que nous pourrions négocier notre soutien à la réforme*». Un soupçon de manipulation qui a poussé la direction à réaffirmer son opposition totale au projet en cours. Et notamment au report de l'âge légal de départ à 60 ans, qui reste «*ni négociable ni amendable*».

Chérèque s'est même chargé, mercredi, de rassurer les militants, affirmant ne pas être «*dans une posture de négociation de contreparties à une réforme que nous combattons*». Sous-entendu : pas question de faire comme en 2003, où la CFDT, après être descendue dans la rue, avait finalement accepté le projet du gouvernement Raffarin.

Une tactique qui avait provoqué une grave crise interne et le départ de dizaines de milliers d'adhérents. Cette réaffirmation de la position de la CFDT s'avérait d'autant plus importante que le responsable de la CGT, Bernard Thibault, rendait hier visite aux congressistes.

«**L'unification**». Très applaudi par les cédétistes, il a expliqué ne «*pas être rancunier*», considérant que «*la situation n'avait rien à voir avec celle de 2003*». Autre vote important : les militants ont accepté le principe, sous conditions de contreparties, de «*l'unification*» des régimes du public et du privé.

Au final, depuis lundi, seuls deux amendements - sur une vingtaine - ont été adoptés par les militants contre l'avis de la direction. Ce qui n'a pas empêché François Chérèque d'être réélu hier soir au poste de secrétaire général, avec un score quasi albanais (95,32 %). Soit près de 4 points de plus qu'au dernier congrès, en 2006.

LUC PEILLON

Europe et international

Jeudi 10 Juin 2010

EMPLOI : LA COMMISSION A BESOIN DES SYNDICATS POUR VAINCRE LA CRISE

Devant le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), le 1er juin, le commissaire européen Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) a souligné le rôle des partenaires sociaux, tant dans la mise en œuvre de la stratégie pour les dix années à venir (UE 2020) que pour celle à plus court terme visant à sortir l'Europe de la crise. « Les partenaires sociaux sont souvent les mieux placés et les plus proches du lieu de travail. C'est pourquoi leurs opinions, surtout à l'heure de changements incessants, sont particulièrement importantes ». Le 4 juin, il rencontrera l'ensemble des partenaires sociaux afin de discuter de la dimension sociale de la crise, en présence cette fois du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. « C'est vrai que les politiques sociales sont des compétences nationales. Néanmoins, l'Europe doit apporter son soutien aux États membres et utiliser tous les instruments disponibles. Et nous, à la Commission européenne, nous

sommes prêts à le faire ». Et le commissaire de mettre en avant les initiatives concrètes figurant dans son programme de travail pour 2010 et dans la nouvelle stratégie UE 2020. Pour chacune d'entre elles, il a commenté la place réservée aux syndicats. Sur les pensions de retraite d'abord, qui feront l'objet d'un Livre vert en juin, le commissaire s'est dit conscient de la position des syndicats lorsqu'on évoque l'idée de travailler plus longtemps. « Mais il faut reconnaître que l'on passe actuellement de plus en plus de temps à la retraite, avec des conséquences bien connues sur les budgets publics », a-t-il ajouté. Sur la révision de la directive « temps de travail » ensuite, il s'est réjoui de la contribution de la CES à la première phase de consultation - adoptée le 1er juin selon ses sources - et attend des négociations avec les partenaires sociaux dans les prochains mois. Enfin, il a réitéré son engagement à améliorer la mise en œuvre de la directive liée au détachement des travailleurs, via une future proposition législative.

Il a par ailleurs rappelé la place accordée au social dans la stratégie UE 2020 : 4 lignes pour l'emploi sur 10, et 3 grands objectifs sur 5 y sont consacrés à l'emploi, l'éducation et les affaires sociales. « Ces objectifs ne pourront être réalisés sans une gouvernance forte et les partenaires sociaux, et ceci notamment dans la réalisation et la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme ».

L'AUSTÉRITÉ INQUIÈTE

C'est un fait, l'Europe ne sait comment relancer son économie et les mesures d'austérité, qui bourgeonnent dans les États membres, inquiètent. Laszlo Andor a, sur ce point, rejoint les syndicats : « je suis inquiet non seulement pour les perspectives de croissance immédiates mais également pour la situation sociale et l'impact sur les marchés de l'emploi », a-t-il déclaré. Outre un suivi rigoureux de la part de la Commission, il a insisté sur le fait que l'austérité n'était pas l'unique choix qui s'imposait aux États membres : il y a la croissance. n

Par Sophie Petitjean

Jeudi 10 Juin 2010

PARTENAIRES SOCIAUX : INTÉGRER LES LEÇONS DE LA CRISE À LA STRATÉGIE UE 2020

Ce n'était pas vraiment un sommet social tripartite, mais tous les ingrédients y étaient le 4 juin à Bruxelles : les partenaires sociaux, la Commission européenne et celle qui s'invite désormais à toutes les réunions, la crise. Dans un contexte qualifié des « plus inquiétants » par les uns, « de poudrière sociale » par les autres, les partenaires sociaux ont fait part au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et au commissaire Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) de leurs préoccupations et des priorités qu'ils voudraient voir figurer à l'agenda politique. Au rang desquelles des « stratégies combinées de sortie et d'entrée » : une stratégie de sortie de crise limitant l'endettement public et une stratégie d'entrée, qui investit dans les compétences, la technologie et les infrastructures modernes. Selon les partenaires sociaux (CES, CEEP, UEAPME et BusinessEurope), il faut aussi promouvoir le triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation), renforcer les politiques sociales et d'emploi et assurer un contexte public favorable.

Ces priorités figurent dans leur prise de position conjointe sur la stratégie UE 2020, transmise lors du petit-déjeuner de cette réunion. Une position accueillie « favorablement » par le président de la Commission européenne, qui s'est réjoui du consensus sur une croissance durable, intelligente et inclusive et de cette contribution « franche » des partenaires sociaux. Il s'est d'ailleurs engagé à la relayer auprès de son collègue, du Conseil européen et des gouvernements nationaux.

RENFORCER LA GOUVERNANCE

Outre un appel à plus de croissance, la déclaration conjointe invite la Commission à ne pas répéter l'erreur commise avec la stratégie de Lisbonne, qui a manqué de cadre

européen fort. Concrètement, les partenaires sociaux proposent de réduire le nombre de lignes directrices de la nouvelle stratégie UE 2020 et de les cibler davantage. Ces lignes directrices, proposées le 27 avril dernier par la Commission européenne et qui attendent toujours l'aval du Parlement et du Conseil, devraient se concentrer sur des objectifs généraux de croissance, de compétitivité, et fixer des objectifs d'emploi qualitatifs et quantitatifs. En outre, les programmes de réformes au niveau national et les recommandations spécifiques doivent être adaptés à chaque pays afin de s'attaquer aux faiblesses structurelles nationales, et basés sur des analyses et des évaluations transparentes. Les partenaires sociaux ont également exhorté la Commission européenne à suivre ces progrès de près et à exercer son droit d'alerte quand un État membre ne respecte pas ses engagements.

Préoccupés par les dernières statistiques (le chômage dépasse les 10 % dans la zone euro), les partenaires sociaux ont également insisté pour qu'UE 2020 trouve le bon équilibre entre des mesures pour sécuriser les emplois et les réformes qui visent à s'attaquer aux défis à moyen et long terme du marché du travail. Les partenaires sociaux ont défendu une augmentation du taux d'emploi qui doit aller de pair avec une productivité forte et appellent, pour ce faire, les États membres à mettre en place une série de mesures politiques basées sur le concept de flexicurité (concept alliant la flexibilité et la sécurité) et à inclure les femmes sur le marché du travail. **LE DIALOGUE SOCIAL EST LA CLÉ**

Alors que cette rencontre était organisée à la demande des syndicats européens, tous les partenaires sociaux ont souhaité y participer, convaincus que le dialogue social est la clé de cette impasse. « Ce fut

l'occasion de rappeler l'importance de la croissance et d'obtenir des informations complémentaires sur la situation des États membres », a déclaré Philippe de Buck, secrétaire général de BusinessEurope, qui a insisté sur le fait qu'il ne fallait culpabiliser ni les travailleurs, ni les employeurs. « L'important est de mettre en œuvre des politiques afin d'atteindre la stabilité et de diminuer le déficit public », a-t-il commenté.

En raison des résultats décevants de son tableau de bord sur la mise en œuvre du Small Business Act, les représentants des petites et moyennes entreprises (UEAPME) ont quant à eux appelé la Commission à mettre la pression sur les États membres pour qu'ils accélèrent la mise en œuvre des mesures de soutien prévues par le SBA.

Les syndicats européens ont quant à eux appelé à ne pas se focaliser uniquement sur les dettes. « On n'est pas vraiment sur la même longueur d'onde ici : au petit-déjeuner, on n'a parlé que de la dette et là, M. Barroso parle aux journalistes de relance alors que notre plan de relance à nous est trois fois inférieur à celui des USA », a déclaré Joël Decaillon, secrétaire général adjoint de la CES. n

Le communiqué commun : www.europolitique.info > recherche = 273673

Tripartite ou pas tripartite ?

Le 14 mai dernier, la Confédération européenne des syndicats a envoyé une lettre au président de la Commission européenne, le priant d'organiser un sommet social tripartite dans les plus brefs délais et d'y convier le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, ainsi que le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet. Pour les syndicats, la situation est urgente: ils invoquent la multiplication des plans d'austérité et la maigre consultation des partenaires sociaux dans l'approche coordonnée

de sortie de crise des autorités européennes à l'égard de certains pays et les conditions d'aide y afférentes. Ils vont jusqu'à comparer la situation actuelle à celle qui avait mené, il y a 80 ans, à la Grande dépression.

Devant tant d'arguments, José Manuel Barroso s'est décidé à organiser un petit-déjeuner avec les syndicats européens (CES), les représentants des employeurs européens (BusinessEurope), les

représentants des services publics (CEEP) et ceux des petites et moyennes entreprises (UEAPME). Pas de Dominique Strauss-Kahn ni de Jean-Claude Trichet néanmoins. Seulement une réunion informelle entre la Commission et les partenaires sociaux. «Nous n'avons eu de réponse que de la zone euro » précise Joël Decaillon, qui s'est dit déjà satisfait par une rencontre avec le président de la Commission et le commissaire européen à l'emploi,

Laszlo Andor, qui avait déjà assisté au comité exécutif de la CES quelques jours plus tôt.

A noter que le prochain sommet social tripartite officiel aura lieu en octobre. Il pourrait porter sur les sujets qui ont été discutés lors de la réunion informelle du 4 juin, à savoir la crise et les stratégies de sortie de crise.

Par Sophie Petitjean

**Tous droits réservés : Europe Information Social
A392B3FC80A05F08A5811600620F118397A4F23724BE5A528DEFE5F**

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 10 Juin 2010

SÉCURITÉ SOCIALE : LA COMMISSION OUVRE LE CHANTIER DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Confrontée au vieillissement de sa population et à une crise économique et financière, l'Union européenne doit réfléchir aux moyens de préserver et réformer les systèmes de retraite de ses Etats membres. La Commission européenne s'est en tout cas penchée sur la question. Le projet de Livre vert sur ce sujet, obtenu par Europolitique social, fait plusieurs recommandations, au rang desquelles un rehaussement de l'âge légal de départ à la retraite, la mise en place de systèmes de pensions diversifiés, ou encore une législation en matière de pension plus favorable à la mobilité. La Commission propose aussi de créer une plateforme commune chargée de surveiller d'une manière intégrée tous les aspects de la politique des pensions et de la réglementation y afférant.

Selon plusieurs sources, ce Livre vert, très général, pourrait à terme déboucher sur un Livre blanc plus sectoriel assorti d'une évaluation d'impact, ainsi que sur une proposition législative. Pour l'heure, l'objectif est de balayer l'ensemble de la problématique, sans se limiter, comme envisagé au départ, aux pensions par capitalisation (puisque c'est là qu'il y avait des compétences européennes). Ainsi, les piliers publics, l'accès au logement, les soins de santé et les soins de longue durée, la question des femmes, la portabilité des pensions, les normes de solvabilité et d'insolvabilité, sont des questions abordées dans le document.

UN DÉFI DOUBLE

L'enjeu est de taille : comment assurer l'adéquation et la durabilité des pensions, sachant que d'ici 2060, deux personnes seulement seront en âge de travailler pour une personne âgée de 65 ans et plus, contre 4 à 1 à l'heure actuelle. Il faut, dès à présent, s'attaquer de concert à l'aspect quantitatif (durabilité) et qualitatif (adéquation) des pensions, prévient

le projet de Livre vert.

Premier thème abordé, l'adéquation des pensions. Sachant que les taux de remplacement (le rapport entre la pension de retraite nette que touche un retraité et son salaire net au moment où il part en retraite) des systèmes de retraites publiques vont diminuer, il est important de donner aux gens la possibilité de prétendre à d'autres droits. Ces mesures pourraient inclure de travailler plus longtemps et d'augmenter l'accès aux systèmes de pensions complémentaires. Le projet de Livre vert lance quelques pistes à ce sujet : il faudrait envisager d'élargir les sources des revenus de retraite et sécuriser les régimes par capitalisation, en réduisant le risque des investissements dans des fonds de pension et en le répartissant mieux. Parallèlement, le Livre vert tire la sonnette d'alarme au sujet de la durabilité des pensions : « Au vu de l'état désastreux des finances publiques et de l'augmentation insoutenable qui est prévue des niveaux des dettes publiques, si aucune action politique n'est prise, la consolidation fiscale deviendra une obligation dans toutes les politiques pour les années à venir, y compris celles régissant les pensions ». Il insiste sur le rôle que pourraient jouer le pacte de stabilité et de croissance et la productivité de la main d'œuvre sur les finances publiques.

Pour répondre à ces défis, la Commission envisage la création d'une plateforme commune qui surveillera tous les aspects de la politique des pensions et la réglementation y afférant, et qui tiendrait compte de leur interconnexion et rassemblerait toutes les parties prenantes. « La Commission est prête à explorer le meilleur moyen de rendre les systèmes de pension adéquats, durables et sûrs en les insérant dans les objectifs sociaux et économiques

plus larges que s'est fixés l'Europe ».

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Précipitées par les effets de la crise, les annonces de réformes des systèmes de pensions se sont succédées ces dernières semaines (et notamment en Grèce, en Espagne, en Roumanie, en France et en Belgique). Principal changement envisagé, le rehaussement de l'âge de départ légal à la retraite. Les statistiques sont en effet alarmantes : à l'heure actuelle, la retraite occupe un tiers de la vie tandis que la moitié des plus de 50 ans sont encore actifs passé cet âge. Une tendance qui va à l'encontre des engagements pris au Conseil européen de Barcelone (engagements qui repoussaient de cinq ans l'âge légal à partir duquel les européens arrêtaient de travailler) et les objectifs d'emplois consacrés par la stratégie UE 2020 (75 % d'ici 2020). La Commission appelle donc les États membres à se saisir de cette question : comment garder les citoyens plus longtemps sur le marché du travail ? Grossièrement, elle compile cinq idées : (1) ajuster l'âge de départ à la retraite avec les évolutions liées à l'espérance de vie, (2) augmenter le nombre d'années de cotisation, (3) prévoir une transition graduelle à travers notamment des horaires allégés, (4) prévoir des incitations fiscales et sociales à travailler, voir même (5) établir des principes européens communs. Mais le projet de Livre vert met en garde : il ne s'agit pas simplement de rehausser l'âge d'éligibilité, il faut également garantir l'accès à tous au marché du travail, aux formations et aux ajustements, peu importe l'âge, le genre, la race. Le Fonds social européen a ici tout son rôle à jouer.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TENDANCES

L'Europe du 21e siècle est en pleine mutation, faisant peser de plus en plus de défis sur les systèmes de pensions : les citoyens sont plus

mobiles, dans une Europe étendue, tandis que la crise a mis en exergue la vulnérabilité de ses systèmes de retraites. Dans un premier temps, les obstacles à la mobilité devraient être supprimés. Pour limiter son impact sur les régimes de retraite, la Commission envisage la révision de règles existantes, comme (1) la directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (dite directive IORP) et (2) la norme comptable IAS19 (relatif à la comptabilisation des retraites et de tous les avantages accordés par une entreprise à ses salariés).

Elle encourage par ailleurs un nouveau cadre légal pour un régime européen des pensions privées, parallèlement aux régimes de pension existants en Europe. La question des pensions complémentaires, principal obstacle à la mobilité des travailleurs européens, est également abordée, le projet de Livre vert s'interrogeant sur

la nécessité de les encadrer au niveau européen et d'établir un système de suivi au niveau européen.

La Commission s'attaque aussi au facteur « risque », dont l'impact a été révélé par la crise. Constatant certaines incohérences législatives, notamment dans l'application divergente de la législation européenne au niveau national, la superposition de plusieurs règles, les évolutions du marché (transfert des régimes à prestations définies vers les régimes à cotisations définies) et la nécessité de sécuriser les fonds de pension, la Commission appelle à améliorer les régimes de solvabilité pour les fonds de pension (en envisageant un système de garantie des prestations de pension) et à s'attaquer au problèmes survenant en cas d'insolvabilité de l'employeur.

COMPILER, INFORMER ET PROPOSER

La crise a également mis en lumière l'importance de l'information : un

choix informé permet de protéger le (futur) retraité financièrement et socialement. Dans cette optique, les États membres pourraient mettre en place des services fiables visant à faciliter les choix des consommateurs pour un produit de pension adéquat. Parallèlement à cela, il conviendrait d'améliorer les statistiques européennes sur les pensions à travers une méthode communautaire de compilation des statistiques de pension, conclut le projet de Livre vert. Celles-ci encourageraient les bonnes pratiques et permettraient à l'Union européenne de jouer pleinement son rôle de coordinateur, à travers une surveillance rigoureuse et la facilitation des réformes nationales.

Le projet de Livre vert :
www.europolitique.info >
recherche = 273368

Par Sophie Petitjean